



Le conseil pédagogique



un outil pour l'établissement

Un levier essentiel pour la réussite des missions de l'établissement,

mais aucun texte ne régit sa composition et son rôle.

Pour que le conseil pédagogique soit un outil pour les équipes et pas une instance sans intérêt de plus, **le Sgen-CFDT renouvelle ses propositions :**

➤ **La "désignation" des membres du conseil** par les équipes de projets, de niveaux et de champs disciplinaires, et **non par le seul chef d'établissement.**

➤ **Un vice-président élu au sein du conseil**, qui provoquera les réunions, en fixera l'ordre du jour et pourra porter les propositions à la commission permanente et au CA ; un règlement intérieur qui fixe les conditions de fonctionnement.

➤ **Des moyens de fonctionnement** en heures de décharge de préférence, pour les membres et en particulier pour le vice-président, mais aussi en moyens matériels.

➤ **Que la coordination des projets, l'animation du projet d'établissement soient du ressort de ce conseil.** Cela suppose, par exemple, qu'il soit pleinement associé à la préparation de la rentrée : ventilation de la DHG, répartition des crédits pédagogiques...

Améliorer

nos conditions
de travail
pour la réussite
de tous
les élèves